

**BONNE
RENTRÉE !**



SERVICE ACTIONS ÉDUCATIVES ET SERVICE PETITE ENFANCE

RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00 // RETROUVEZ-NOUS SUR JUVISY.FR

EDITO

La rentrée scolaire est un temps fort dans la vie des enfants comme dans celle de leurs parents. On le sait, l'articulation entre le temps scolaire et la vie familiale est un équilibre parfois difficile à trouver. Aussi, nous vous proposons comme chaque année de retrouver toutes les informations pratiques dont vous aurez besoin pour faciliter vos démarches.

Ce petit supplément au magazine Ensemble juillet-août 2024 est détachable afin que vous puissiez le conserver tout au long de l'année scolaire. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour le paiement de vos factures, le transport scolaire, la cantine, les coordonnées des structures de la Petite enfance et des écoles... C'est un outil précieux !

Vous le savez, nous avons à cœur d'adapter au plus près le service public communal à la réalité de ses usagers. L'an passé, afin de simplifier vos démarches et préserver votre pouvoir d'achat, nous avons mis en place le Taux de Participation Individualisé, appelé communément taux d'effort. Depuis un an, la tarification appliquée est plus juste puisque les tarifs des services municipaux qui vous sont facturés sont établis en fonction de vos revenus réels.

On le sait aussi, la vie de parents est souvent faite d'imprévus. À plusieurs reprises, de nombreuses familles nous ont demandé de revoir notre système de réservation pour la cantine et l'étude surveillée. Aussi, dans cette même logique d'adaptabilité des services à vos réalités et dans un souci constant de vous faciliter la vie, nous avons réduit à 8 jours le délai de réservation. Dès le mois de septembre 2024, vous aurez jusqu'à 8 jours avant pour réserver ou annuler ces services !

À Juvisy, les dépenses en direction des familles au sens large constituent notre premier poste de dépenses budgétaires. Grâce à la bonne gestion des finances de la Ville, nous pouvons nous permettre d'être l'une des communes dont la dotation par élève est la plus élevée.

Fournitures scolaires, projets pédagogiques, séjours, petits équipements, subventions aux coopératives scolaires, nous avons à cœur de soutenir au mieux les enfants pour les accompagner sur le chemin de l'apprentissage et de la réussite.

En termes d'investissements, après avoir ouvert l'école Simone Veil, construit une nouvelle structure dédiée à l'accueil périscolaire et de loisirs de l'école Michelet, nous poursuivons la rénovation des écoles et des établissements de la Petite enfance en suivant deux fils conducteurs : le meilleur accueil des enfants et les économies d'énergie dans le cadre d'une politique environnementale ambitieuse et crédible. Première école à bénéficier d'une cour Oasis, l'élémentaire Michelet va commencer à se transformer dès cet été. Projet concerté avec les enseignants qui nous ont fait part de leurs attentes en termes d'aménagements, cette cour s'inscrit dans notre programme plus large de renaturation de la ville et de création d'îlots de fraîcheur.

En attendant de vous retrouver dans les écoles, lundi 2 septembre, l'équipe municipale et l'ensemble des agents municipaux vous souhaitent un très bel été et de bonnes vacances !



Lamia BENSARSA REDA
Maire de Juvisy-sur-Orge

Amandine COSTA
Adjointe au Maire, chargée de la famille,
de la petite enfance, de l'enfance et des aînés

SOMMAIRE

1 PETITE ENFANCE

- ✓ LE RELAIS PETITE ENFANCE
- ✓ INSCRIPTION EN STRUCTURE PETITE ENFANCE
- ✓ LES AUTRES MODES DE GARDE
- ✓ AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL 0-3 ANS

2 ÉDUCATION

- ✓ CARNET D'ADRESSES
- ✓ EMPLOIS DU TEMPS DES ÉCOLES ET CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES
- ✓ TARIFICATION
- ✓ LE CLAS
- ✓ LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
- ✓ LE CENTRE DE LOISIRS ET L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
- ✓ TRANSPORT SCOLAIRE

HORAIRES DE L'ESPACE MARIANNE

Lundi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 17h
Mardi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 19h
Mercredi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 17h

Jeu. : fermé le matin // de 13h30 à 17h
Vendredi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 17h
Samedi : de 8h30 à 12h30

Horaires d'été du 15 juillet au 25 août :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : horaires inchangés // Mardi : de 13h30 à 17h // Samedi : fermé

1 PETITE ENFANCE



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE

LE SERVICE PETITE ENFANCE
EST À VOTRE
DISPOSITION ET ASSURE
LE FONCTIONNEMENT
AU QUOTIDIEN :

• du RPE
(Relais Petite Enfance)

• Des accueils collectifs :

- 2 micro-crèches (20 places)
- 2 multi-accueils (105 places)

• d'un accueil familial
(15 places)



ÉLUE RÉFÉRENTE

Amandine COSTA

Adjointe au Maire, chargée de la
famille, de la petite enfance, de
l'enfance et des aînés

LE RELAIS PETITE ENFANCE

(EX-RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)E(S))

DISPOSITIF INITIÉ PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), PORTÉ PAR LA VILLE, LE RPE EST UN LIEU D'INFORMATIONS, DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES AU SERVICE DES PARENTS, DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)E(S) SALARIÉ(E)S DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET DES ENFANTS QU'ILS ACCUEILLENENT.

Le RPE accompagne les parents et les futurs parents dans leurs recherches de mode de garde. Les parents peuvent y recevoir des informations sur l'ensemble des modes d'accueil ainsi qu'un accompagnement dans leurs recherches et leurs démarches pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le), ou encore d'une garde à domicile.

De plus, le Relais Petite Enfance accompagne les assistant(e)s maternel(le)s dans leur

professionnalisation, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, d'être accompagné(e)s dans leurs démarches et d'obtenir une documentation professionnelle.

Pour les enfants, le Relais Petite Enfance est un lieu de rencontre avec des activités adaptées à leur âge, qui permet une socialisation en douceur en présence de leur assistant(e) maternel(le).

Pour contacter le Relais Petite
Enfance :

Espace Marianne

25 Grande Rue

01 69 12 50 23

rpe@mairie-juvisy.fr

Accueil téléphonique :

Lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Mercredi de 9h à 12h30

Accueil sur rendez-vous :

Mercredi de 13h30 à 17h

RÉUNION D'INFORMATION POUR LES PARENTS

Une réunion par trimestre,
à l'espace Marianne
sur inscription

Renseignements et inscriptions auprès
du Relais Petite Enfance au

01 69 12 50 23

ou par mail à :

rpe@mairie-juvisy.fr

INSCRIPTION EN STRUCTURE PETITE ENFANCE DE LA VILLE

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES ACCUEILLEN LES ENFANTS JUVISIENS DE 10 SEMAINES À L'ENTRÉE EN MATERNELLE.

QUI CONTACTER ?

- ✓ **L'espace Marianne (guichet unique) :**
Le Relais Petite Enfance vous fournira les dossiers d'inscription et les informations pour la pré-inscription en structure Petite Enfance : 01 69 12 50 23
- ✓ **Le service Petite Enfance :**
Il gère les structures Petite Enfance et le suivi des dossiers.
Il est joignable par téléphone au 01 69 12 32 49
service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr

ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE : LA VILLE MET EN PLACE UN SYSTÈME DE POINTS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX FAMILLES

Depuis 2022, pour plus de transparence et afin d'améliorer l'efficacité dans les attributions de places en crèche, chaque famille se voit attribuer un nombre de « points » en fonction de sa situation, afin de mieux aider les parents qui travaillent ou en recherche d'emploi. Concrètement, le nombre de points est obtenu en fonction de trois grands items : l'antériorité de la demande, la structure familiale et l'activité des parents.

Retrouvez le règlement d'attribution des places en crèche sur le site juvisy.fr, rubrique « Petite Enfance ».

QUELS MODES D'ACCUEIL POSSIBLES ?

✓ **ACCUEIL RÉGULIER**
Les enfants sont accueillis à des horaires et jours fixes déterminés dans un contrat d'accueil.

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures municipales suivantes :



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PLACE ?

Pour bénéficier d'un accueil dans l'une des structures Petite enfance, vous devez remplir un dossier disponible auprès du Relais Petite Enfance ou sur juvisy.fr

Ce dossier doit être remis sur rendez-vous le mercredi après-midi avec les pièces suivantes :

1

Pour un enfant qui est né :

- ✓ acte de naissance ou copie du livret de famille,
- ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ✓ justificatif d'activité ou de recherche d'emploi le cas échéant.

2

Pour un enfant à naître :

- ✓ certificat de grossesse,
 - ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 - + les pièces suivantes à la naissance de l'enfant :
 - ✓ acte de naissance ou copie du livret de famille,
 - ✓ justificatif d'activité ou de recherche d'emploi le cas échéant.
- Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible (dès 4 mois de grossesse), ainsi que les autres pièces demandées dans le dossier en fonction de votre situation.

STRUCTURE		HORAIRES	LOCALISATION	TYPE DE STRUCTURE
Multi-accueil Korczak		7h30 - 18h30	48 rue Albert Sarraut Quartier Plateau	Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.
Multi-accueil Joséphine Baker	Accueil collectif	7h30 - 18h45	Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Montessuy Quartier Seine	
	Accueil familial	7h30 - 18h45	Quartiers Plateau, Centre et Entre Deux Voies (bureaux localisés à la Maison de la Petite Enfance)	
Micro-crèche Fée Clochette		8h - 18h	1 bis rue Montenard Quartier Centre	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 2 ans.
Micro-crèche Peter Pan		8h - 18h		Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 1 an.

ATTRIBUTION DES PLACES

La commission d'attribution des places a lieu chaque année au printemps pour une rentrée au mois de septembre. Quelques semaines avant cette commission, vous recevrez un courrier de confirmation dans lequel on vous demandera d'actualiser vos choix.

✓ ACCUEIL OCCASIONNEL

L'enfant fréquente la structure une journée ou deux demi-journées par semaine en fonction des besoins des familles et des places disponibles.

Ce mode d'accueil correspond davantage aux besoins des parents sans emploi ou ayant un autre mode de garde en complément.

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures suivantes :

STRUCTURE	HORAIRES	LOCALISATION	TYPE DE STRUCTURE
Multi-accueil Korczak	9h-17h ou 9h-12h ou 15h-18h	48 rue Albert Sarraut Quartier Plateau	Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.
Multi-accueil Joséphine Baker		Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Monttessuy Quartier Seine	



TARIFS EN STRUCTURE PETITE ENFANCE :

La participation financière des familles est calculée à partir des ressources mensuelles des ménages (avis d'imposition de l'année précédente) qui sont multipliées par un taux d'effort fixé par la CAF. Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants.

MULTI-ACCUEILS		ACCUEIL FAMILIAL ET MICRO-CRÈCHES	
1 enfant à charge	0.0619%	1 enfant à charge	0.0516%
2 enfants à charge	0.0516%	2 enfants à charge	0.0413%
3 enfants à charge	0.0413%	3 à 5 enfants à charge	0.0310%
4 à 7 enfants à charge	0.0310%	6 à 8 enfants à charge	0.0206%
8 enfants à charge	0.0206%		

LES AUTRES MODES DE GARDE

QUE FAIRE SI JE N'AI PAS OBTENU DE PLACE DANS UNE DES STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES ? D'AUTRES POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS POUR FAIRE GARDER VOTRE ENFANT :

RECRUTER UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) INDÉPENDANT(E) :

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la Petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans.

Avant d'accueillir un enfant, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel. L'assistant(e) maternel(le) indépendant(e) est salarié(e) du parent qui l'emploie (particulier

employeur). Pour vous aider dans vos recherches, vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance (voir page 3).

RECOURIR À LA GARDE À DOMICILE

PLUSIEURS POSSIBILITÉS :

- ✓ Assurer vous-même(s) le recrutement d'une personne et les formalités liées au statut d'employeur.
- ✓ Partager avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille.

- ✓ Avoir recours à un organisme déclaré et/ou agréé par l'État (association ou entreprise) qui prend alors en charge à votre place les tâches administratives liées au recrutement et aux obligations de l'employeur. Plusieurs organismes de ce type sont localisés à Juvisy-sur-Orge et aux alentours :

IDEAL'NOUNOU

2, rue Montenard 91260 JUVISY-SUR-ORGE
Tél. 01 69 21 84 20

BABYCHOU SERVICES

5 rue Paul Marais 91260 JUVISY-SUR-ORGE
Tél. 06 30 47 03 36

Sites sur lesquels vous trouverez des informations complémentaires sur ces modes de garde : www.mon-enfant.fr / www.pajemploi.urssaf.fr

LES AIDES FINANCIÈRES

Le complément de libre choix de mode de garde (CMG) :

Votre CAF verse une aide pour la rémunération de votre salarié selon l'âge de l'enfant, le nombre d'enfants à charge et les ressources. Un minimum de 200,22 euros vous est versé chaque mois, sans plafond de revenu. Le maximum étant de 529,28 euros au 1^{er} avril 2024.

Votre CAF prend aussi à sa charge 100% des cotisations sociales pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).

À SAVOIR

Les frais que vous engagez pour la garde d'enfants, déduction faite du CMG (complément de libre choix du mode de garde), peuvent vous donner droit à un crédit d'impôt.

MICRO-CRÈCHE PRIVÉE GAZOUILLES ET PATOUILLES

GAZOUILLES ET PATOUILLES EST UNE MICRO-CRÈCHE SITUÉE DANS LE QUARTIER ENTRE DEUX VOIES DE JUVISY-SUR-ORGE.

Elle a été conçue pour favoriser un éveil précoce dès la naissance de vos enfants, qui seront encadrés par une équipe de professionnels de la Petite Enfance dans une atmosphère familiale.

Notre structure accompagne les premiers pas de votre enfant vers l'autonomie et le sensibilise à l'école maternelle avec des valeurs de tolérance, de partage et de respect de l'autre.

Parmi ses objectifs : aider vos enfants à grandir à travers les arts, la littérature enfantine et la sensibilisation à la protection de la nature est notre vocation, pour un bébé épanoui et des parents sereins.

22 rue Pasteur

91260 Juvisy-sur-orge

Tél. 01 69 42 74 09

ou 06 81 42 19 82

gazouillesetpatouilles@gmail.com

MICRO-CRÈCHE PRIVÉE LE BERCEAU DES ROIS

Située rue Blazy, la micro-crèche le Berceau des rois permet à chaque famille de bénéficier d'un forfait journalier de 10 heures pour son enfant qu'elle peut utiliser en mode halte-garderie (choix du nombre d'heures par jour), sur un temps partiel (entre 2 et 4 jours/sem) ou un temps complet (5 jours/sem).

Le Berceau des rois c'est :

- L'accueil des enfants à partir de 2 mois et demi (les effectifs sont composés pour moitié d'enfants en bas âge et pour moitié d'enfants de plus de 12 mois).

• La crèche de Juvisy fait partie d'un réseau dont les structures sont éligibles au Complément de Libre Choix de mode de garde de la CAF, valable également pour les revenus considérés comme élevés. Une simulation financière est possible sur le site Internet.

33 rue Blazy

91260 Juvisy-sur-orge

Tel : 09 72 61 06 09

berceaudesrois.fr

Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h.

- Pré-inscriptions et inscriptions toute l'année directement auprès de ces structures, en fonction des places disponibles.

AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL 0-3 ANS

LA VILLE ACCORDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES RECOURANT À UN MODE DE GARDE PRIVÉ

Votée au Conseil municipal du 29 juin 2022, une aide financière est désormais accordée par la Ville pour les familles qui ont recours à un mode de garde privé (assistantes maternelles et crèches privées, juvisiennes et hors juvisiennes).

Concrètement, les familles juvisiennes employant un(e) assistant(e) maternel(le), une garde à domicile ou ayant recours à une structure privée (micro-crèche, entreprise ou association), à Juvisy ou hors Juvisy, se voit verser une aide coup de pouce, leur permettant de faire face aux frais de garde. Plafonnée à 370 euros, cette aide est versée une seule fois par enfant avant l'entrée à l'école.

Retrouvez le règlement intérieur de l'aide précisant les conditions d'éligibilité sur le site juvisy.fr, rubrique « Petite Enfance ».



2 ÉDUCATION

LE SERVICE ACTIONS ÉDUCATIVES, AVEC L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, ORGANISE, COORDONNE ET SOUTIEN LES ACTIONS LIÉES À L'ENSEIGNEMENT, L'ACCUEIL DES ENFANTS AU PÉRISCOLAIRE ET EN ACCUEIL DE LOISIRS.

Les inscriptions scolaires doivent être effectuées pour l'entrée à l'école maternelle ainsi que lors du passage à l'école élémentaire.

- L'école d'accueil est déterminée selon le secteur scolaire. Les familles doivent se présenter à l'espace Marianne munies des pièces suivantes :
- ✓ livret de famille,
 - ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois,
 - ✓ justificatifs des vaccinations obligatoires.

Les renseignements suivants vous seront demandés :
N° allocataire CAF // N° de tél (Personnel(s) et professionnel(s))
et adresses mail des représentants légaux.

VOS ÉLUES RÉFÉRENTES :



Amandine COSTA

Adjointe au Maire, chargée de la famille, de la petite enfance, de l'enfance et des aînés.



Malika ABBACI

Conseillère municipale déléguée aux Projets éducatifs et de loisirs.



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE

CARNET D'ADRESSES (sous réserve de modification éventuelles décidées par l'Éducation Nationale).

ÉCOLES MATERNELLES

Saint-Exupéry	27, Grande Rue - Tél. 01 69 21 94 17 Directrice : Mme Piazza d'Olmo	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30
Françoise Dolto	2, rue des Palombes - Tél. 01 69 21 08 40 Directrice : Mme Gilbert	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30
Tomi Ungerer	4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Méranville	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
La Fontaine	36, rue Monttessuy - Tél. 01 69 21 98 43 Directrice : Mme Cozien	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
Jean Jaurès	5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 87 Directrice : Mme Tourné-Savard	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
Simone Veil	Allée de Thale - Tél : 01 85 23 00 40 Directrice : Mme Delormel	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Jean Jaurès	5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 82 Directeur : Mme Gomes	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
Edmond Michelet	30, rue Blazy - Tél. 01 69 21 99 25 Directrice : Mme Szymanski	8h15 à 11h15 - 13h15 à 16h15
Tomi Ungerer	4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Méranville	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
Simone Veil	Allée de Thale - Tél : 01 85 23 00 40 Directrice : Mme Delormel	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

AUTRE ÉCOLE

École privée catholique Ste-Anne	12, rue du Lieutenant Legourd - Tél. 01 69 21 41 87 8h45 à 12h00 // 13h45 à 16h45 - Directrice : Mme Du Pasquier
---	---

EMPLOIS DU TEMPS

RETROUVEZ CI-DESSOUS LES EMPLOIS DU TEMPS DE VOS ENFANTS DANS
LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
LE LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

LES ÉCOLES MATERNELLES

DOLTO / ST-EXUPÉRY / SIMONE VEIL				
À PARTIR DE 7H30	DE 8H30 À 11H30	DE 11H30 À 13H30	DE 13H30 À 16H30	DE 16H30 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire

JAURÈS / UNGERER / LA FONTAINE				
À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H45	DE 16H45 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

JAURÈS / UNGERER					
À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H45	DE 16H45 À 18H	DE 18H À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Étude surveillée	Accueil périscolaire

MICHELET					
À PARTIR DE 7H30	DE 8H15 À 11H15	DE 11H15 À 13H15	DE 13H15 À 16H15	DE 16H15 À 17H45	DE 17H45 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Étude surveillée	Accueil périscolaire

SIMONE VEIL					
À PARTIR DE 7H30	DE 8H30 À 11H30	DE 11H15 À 13H15	DE 13H30 À 16H30	DE 16H30 À 17H45	DE 17H45 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Étude surveillée	Accueil périscolaire

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

RENTÉE DES ÉLÈVES :
Lundi 2 septembre 2024

VACANCES DE LA TOUSSAINT :
du samedi 19 octobre
au dimanche 3 novembre 2024

VACANCES DE NOËL :
du samedi 21 décembre 2024
au dimanche 5 janvier 2025

VACANCES D'HIVER :
du samedi 15 février
au dimanche 2 mars 2025

VACANCES DE PRINTEMPS :
du samedi 12 avril
au dimanche 27 avril 2025

DÉBUT DES VACANCES D'ÉTÉ :
à partir du samedi 5 juillet 2025

VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT SOIT ACCUEILLI À LA RESTAURATION SCOLAIRE, À L'ÉTUDE SURVEILLÉE, À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE LOISIRS ? VOUS DEVEZ RÉALISER CES DEUX ÉTAPES :

1 CALCUL DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

À partir du 15 juillet, trois options s'offrent à vous :

- ▶ Vous connecter au portail famille « Juv'easy » — les démarches sont ainsi simplifiées
- OU
- ▶ Écrire un mail à tarifs@mairie-juvisy.fr
- OU
- ▶ Déposer les documents à l'accueil de l'Espace Marianne, 25 Grande rue

Il vous suffit de vous munir de :

- votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 — celui-ci permettra de calculer votre Taux de Participation Individualisé
- la fiche de calcul des tarifs à remplir par vos soins — transmise par mail aux familles

En fonction de votre situation, d'autres éléments peuvent vous être demandés.

ACTIVITÉS (COÛT UNITAIRE)	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM	HORS COMMUNE
Pause méridienne	0,95 €	6,00 €	9,70 €
Études surveillées	0,48 €	3,00 €	7,63 €

Pour plus d'équité, les tarifs sont calculés individuellement en fonction des revenus entre le tarif minimum et le tarif maximum

2 RESERVATIONS

ACCUEIL À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET/OU À L'ÉTUDE SURVEILLÉE :

La réservation est essentielle pour la restauration et l'étude afin que l'utilisation de ces services ne vous soit pas majorée. Le portail famille est là pour simplifier vos démarches : simple d'utilisation, il est accessible 7j/7j et 24h/24h !

Le délai de réservation réduit à 8 jours pour s'adapter davantage à votre quotidien !

NOUVEAU !

Pour répondre encore mieux à votre organisation et vous apporter plus de souplesse dans la réservation des jours de fréquentation, le délai de réservation est maintenant fixé à 8 jours ! Dans ce délai, vous pouvez réserver mais aussi annuler une réservation.

Exemple : Pour réserver l'étude ou la restauration pour le mardi 17 septembre, vous avez jusqu'au mardi 10 septembre.

Si vous ne disposez pas de l'accès au portail famille, n'hésitez pas à le demander. Vous pouvez également compléter une fiche de réservation à l'accueil de l'Espace Marianne pour choisir les jours de fréquentation.

Toutes ces démarches sont possibles à l'espace Marianne, retrouvez les coordonnées et les horaires d'ouverture en bas de la page 2.



LE CLAS

CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT À LA
SCOLARITÉ (CLAS) **L'ACCUEIL
DU SOIR**

Les accueils du soir s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Ils proposent aux enfants d'élémentaire et aux collégiens qui en ont besoin de les aider dans leur scolarité et de leur permettre de s'épanouir à l'école.

LES HORAIRES DU CLAS

CENTRE-VILLE

(ÉCOLE EDMOND MICHELET
ET GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL)
Dans les locaux de Ducastel
1 rue de l'Observatoire

Lundi et jeudi

**OU mardi et vendredi
de 16h15 à 18h45**

PLATEAU

(ÉCOLE JEAN JAURÈS
ET COLLÈGE FERDINAND BUISSON)
28/32 rue Albert Sarraut

Lundi et jeudi

**OU mardi et vendredi
de 16h45 à 18h45**

INSCRIPTION AU CLAS

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au CLAS, contactez le Service Actions éducatives. Les familles désirant s'inscrire seront reçues en entretien.

**Contactez dès à présent le
01 69 12 50 00**

Le service confirmera l'inscription début septembre.

Tarif : 1,11€ / mois



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

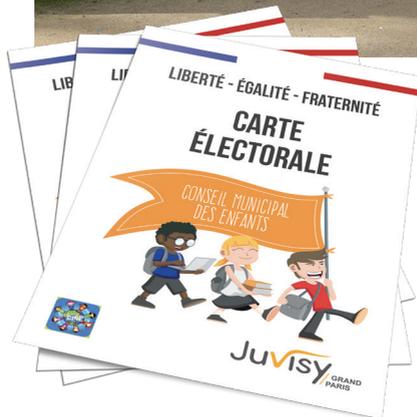
LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS RÉPOND À LA VOLONTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE PERMETTRE L'EXPRESSION PLEINE ET ACTIVE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA CITOYENNETÉ.

QUEL EST LE RÔLE DU CME ?

Les enfants ont des droits reconnus par la convention des Nations Unies de 1989. Le CME permet de mettre certains droits en pratique : le droit au respect, le droit d'avoir des opinions et de donner son avis, le droit d'être écouté.

EN EFFET, IL PERMET AUX JEUNES ÉLUS :

- ✓ de se former à l'exercice d'une citoyenneté active, de leur donner un lieu d'expression et d'action,
- ✓ de découvrir le fonctionnement des instances de l'État (Sénat, Assemblée Nationale) et les dispositifs des collectivités territoriales : région, département, commune...
- ✓ d'écouter les enfants et de faire entendre leur voix,
- ✓ de proposer des actions dans l'intérêt général des enfants et de tous les Juvisiens,
- ✓ de s'exprimer, de débattre et de dialoguer avec les élus de la municipalité.



RENSEIGNEMENTS

Service Actions éducatives
Espace Marianne 25, Grande rue
Tél. 01 69 12 50 00

L'ACCUEIL DE LOISIRS ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

LIEU D'ÉVEIL ÉDUCATIF MAIS AUSSI ESPACE DE DÉCOUVERTE, DE CRÉATION ET D'ÉPANOUISSEMENT

**JEUX D'EXPRESSION, TRAVAUX MANUELS, JEUX D'EXTÉRIEUR,
INITIATIONS SPORTIVES, SORTIES ET DÉCOUVERTES...**

PRÉ-INSCRIPTION ET PRÉ-PAIEMENT

Se munir de la fiche de renseignements aux accueils (matin, midi, étude, soir, mercredi et vacances) dûment remplie, ainsi que les certificats de vaccinations le cas échéant.

Établie sur la base de la réservation avec pré-paiement, la facture est à régler en se présentant à l'accueil famille de l'IFAC (1 rue de l'Observatoire), par courrier ou sur le portail famille de l'IFAC.

Ces démarches pourront être également faites par voie dématérialisée sur le portail de l'IFAC.

Pour y accéder, rendez-vous sur : <https://juvisy.fr/services-infos-pratiques/enfance-jeunesse-vie-scolaire/le-centre-de-loisirs>
Les identifiants vous seront communiqués dans le courant de l'été.

PERMANENCES / SECRÉTARIAT IFAC - 1 RUE DE L'OBSERVATOIRE

Tél : 01 81 93 30 43

Lundi : 9h - 12h // 13h30 - 17h

Mardi : 9h - 12h // 13h30 - 17h

Mercredi : 7h30 - 12h // 13h30-17h

Jeudi : 13h30-17h

Vendredi : 9h - 12h // 13h30 - 17h

ACTIVITÉS (CÔÛT UNITAIRE)	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM	HORS COMMUNE
Heure d'accueil	0,36 €	2,25 €	3,70 €
Heure d'accueil + goûter	0,40 €	2,50 €	4,10 €
1/2 journée ALSH avec repas	2,06 €	13,00 €	30,94 €
Journée ALSH (repas et goûter)	3,17 €	20,00 €	46,89 €

Pour plus d'équité, les tarifs sont calculés individuellement en fonction des revenus entre le tarif minimum et le tarif maximum

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement





TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE 2024-2025

Une fiche d'inscription est adressée par courrier postal à tous les élèves qui bénéficiaient l'année précédente d'un transport scolaire. Pour les nouveaux élèves, vous pouvez récupérer cette fiche d'inscription sur le site Internet juvisy.fr et/ou à l'espace Marianne.

Tarif unique pour toutes les familles : 12,40€ par enfant

CIRCUIT ALLER		CIRCUIT RETOUR	
HORAIRES Du lundi au vendredi	ARRÊTS	HORAIRES du Lundi au Vendredi	ARRÊTS
QUARTIER SEINE // ÉCOLE MICHELET			
7H40	4 rue Monttessuy	16H25	École Michelet
7H40	32 rue Monttessuy	16H30	4 rue Monttessuy
7H50	Gare routière Seine	16H35	32 rue Monttessuy
7H50	15 quai Gambetta	16H40	Gare routière Seine
8H00	École Michelet	16H43	15 quai Gambetta
PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (1^{er} tour) - élémentaires uniquement			
8H13	Square M.Cheveaux	17H05	École Jean Jaurès
8H18	École Jean Jaurès	17H12	Square M.Cheveaux
PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (2^{ème} tour) - élémentaires et maternelles			
8H30	Maternelle Françoise Dolto	17H20	École Jean Jaurès
8H40	École Jean Jaurès	17H30	Maternelle Françoise Dolto
MARCHÉ // ÉCOLE JEAN JAURÈS - élémentaires et maternelles			
8H15	Marché de Juvisy	17H05	École Jean Jaurès
8H20	10 avenue Raspail	17H10	Place Henri Barbusse
8H28	Place Henri Barbusse	17H20	19 avenue Gounod / Terrasse
8H37	École Jean Jaurès	17H25	Marché de Juvisy

VOTRE ENFANT RENTRE EN MATERNELLE : LES ATSEM DE LA VILLE VOUS DONNENT QUELQUES CONSEILS POUR PRÉPARER CETTE RENTRÉE SEREINEMENT !

Infos pratiques :

- ✓ Les vêtements, chaussures, sacs à dos, etc. doivent être marqués avec le nom et prénom de l'enfant.
- ✓ Éviter les chaussures à lacets ou trop serrées et les salopettes. Pour le sac à dos, choisir un système dorsal plutôt qu'une « valise ». Privilégier les vêtements pratiques pour faciliter le passage en salle de propreté.
- ✓ Fournir un change complet (chaussettes, sous-vêtement, t-shirt et pantalon ou robe).
- ✓ Mettre dans le sac à dos la tétine (identifiée et en bon état) et le doudou. Ne pas mettre de goûter ni d'eau dans le sac.

Préparation à une journée d'école :

- ✓ Une rentrée, ça se prépare ! Il faut habituer les enfants à prendre un petit déjeuner et leur expliquer comment va se dérouler cette journée avec la restauration, la récréation, la sieste, le goûter et les rassurer en leur disant que le soir ils retrouveront leur famille.
- ✓ Les préparer à l'autonomie sur la propreté et l'habillement/déshabillage.

Le jour J, éviter de repousser le moment de la séparation. Le personnel de l'école est expérimenté et à même d'apporter le réconfort aux enfants qui en ont besoin.



Daphné, Térésa, Elisabeth,
Nathalie, Emmanuelle, Lesly, Brigitte,
Jacky, Sandra et Yamina